

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 45 du 8 octobre 2015

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 10

DÉCISION N° 13016/DEF/DCSCA/SDM/FIN
portant dissolution de la trésorerie militaire de l'école polytechnique.

Du 13 août 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « finances »*.

DÉCISION N° 13016/DEF/DCSCA/SDM/FIN portant dissolution de la trésorerie militaire de l'école polytechnique.

Du 13 août 2015

NOR D E F E 1 5 5 1 4 9 3 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 513.2.2

Référence de publication : BOC n° 45 du 8 octobre 2015, texte 10.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu la note n° 0001D15011375/DEF/SGA/DAF/FFC2 du 13 août 2015 ⁽¹⁾ relative à la dissolution de la trésorerie militaire de l'école polytechnique rattachée au service exécutant de la solde unique,

Décide :

Art. 1er. Il est décidé de dissoudre la trésorerie militaire de l'école polytechnique.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
adjoint au sous-directeur « métiers »,*

Pascal VERRIER.

(1) n.i. BO.